



GRANDIR ENSEMBLE

POLITIQUE FAMILIALE



Terrebonne
Une histoire de vie

Avant-propos

La première partie de ce document présente le contexte dans lequel la Politique familiale de la Ville de Terrebonne a été élaborée. L'obligation d'être à l'avant-garde et de proposer des mesures qui répondent à des besoins concrets suppose d'une part que l'on possède un juste portrait de la famille de chez-nous et, d'autre part, que l'on comprenne bien le rôle qu'une Politique familiale peut jouer dans une municipalité.

La deuxième partie expose les douze grands objectifs à atteindre au moyen d'un plan d'action. Ce plan d'action sera adopté en 2005 et deviendra effectif à compter de janvier 2006.





Mot du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La famille est le premier lieu d'apprentissage et de transmission des valeurs. Il est primordial de tout mettre en œuvre pour favoriser son bien-être et son épanouissement dans la communauté.

Je suis donc particulièrement fier de présenter cette Politique familiale qui fixe les 12 grands objectifs que nous désirons atteindre, et qui tient compte de l'évolution rapide du noyau familial.

C'est avec détermination que notre conseil municipal a entrepris d'offrir aux familles d'ici une Politique familiale qui vient compléter le travail amorcé depuis plusieurs années déjà et qui fait de Terrebonne une ville où la famille est au cœur de nos actions. Pour ce faire, nous allons mettre à contribution toutes les ressources de notre municipalité afin d'offrir des services toujours mieux adaptés.

Je tiens à remercier la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine, et plus particulièrement sa présidente, madame Marie-Claude Lamarche, pour le travail accompli.

Cette Politique familiale donne tout son sens aux efforts que nous déployons pour améliorer sans cesse la qualité de vie de chacun. Elle porte la marque distinctive de notre communauté.

Avec cette Politique familiale, les familles de Terrebonne se sentiront encore mieux chez elles.

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Marc Robitaille". The signature is written in a cursive, flowing style.

Jean-Marc Robitaille
Maire de Terrebonne



Mot de la présidente

**de la Commission de la famille, des affaires sociales,
de l'action communautaire et de la condition féminine**

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

C'est avec beaucoup de fierté que nous présentons la première Politique familiale de la Ville de Terrebonne.

Il s'agit de la pierre angulaire qui guidera nos actions envers les familles pour les années à venir. Elle pave la voie à la mise en œuvre d'un plan d'action comprenant plusieurs dizaines de mesures concrètes destinées à améliorer la qualité de vie des familles de notre territoire.

Nous avons tenu à ce que cette Politique réponde véritablement aux besoins et aux attentes des familles de Terrebonne. Elle est donc le fruit d'une réflexion commune à laquelle ont pris part plusieurs dizaines d'intervenants issus de tous les horizons.

Je tiens tout particulièrement à remercier les organismes du milieu qui, en collaborant avec enthousiasme aux travaux entourant la Politique familiale, ont rendu cette initiative possible. Je veux aussi remercier les citoyennes et les citoyens qui ont enrichi notre réflexion par leurs témoignages et leurs suggestions à l'occasion des consultations publiques.

Je tiens enfin à remercier les membres de la Commission, les membres du conseil municipal ainsi que l'administration municipale de la Ville de Terrebonne qui se sont engagés sans réserve pour doter la Ville de Terrebonne d'une Politique familiale qui soit véritablement à l'image de notre communauté.

Marie-Claude Lamarche

Marie-Claude Lamarche
Conseillère municipale

Remerciements

La Politique familiale est le fruit de la réflexion des élus, de l'administration municipale et des nombreux organismes, citoyennes et citoyens qui ont contribué à sa réalisation.

Il convient cependant de souligner tout particulièrement l'apport essentiel des membres de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine, dont le travail en a permis l'élaboration.

Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine

Élus :

Madame Marie-Claude Lamarche	Conseillère municipale	Présidente
Madame Micheline Mathieu	Conseillère municipale	Vice-présidente
Monsieur Sylvain Tousignant	Conseiller municipal	Membre
Monsieur Clermont Lévesque	Conseiller municipal	Membre

Représentants de l'administration municipale :

Monsieur Claude Lamontagne	Directeur du Loisir et de la vie communautaire
Monsieur Michel Poirier	Coordonnateur à la Direction générale

Table des matières

Avant-propos	2
Mot du maire	3
Mot de la présidente.....	4
Remerciements.....	5
Table des matières	6
Contexte.....	7
La Politique familiale	12
Annexe	16



CONTEXTE

Poursuivre le travail amorcé

Depuis plusieurs années, nous avons placé la qualité de vie au cœur de nos préoccupations. Nous nous sommes donc acharnés à offrir un milieu de vie épanouissant aux familles qui ont choisi de vivre chez nous. Au moment où nous déposons cette première Politique familiale, il nous apparaît opportun de faire un bref tour d'horizon de quelques-unes des actions qui ont déjà été réalisées :

- multiplication d'infrastructures de loisirs et de parcs de quartiers aménagés pour répondre aux besoins, comme des jeux d'eau pour enfants ;
- aménagement de la Trans-Terrebonne, une piste cyclable multifonctionnelle en pleine nature;
- gratuité dans les bibliothèques;
- création d'unités de logement social destinées aux familles à faible ou modeste revenu;
- accompagnement dans la mise sur pied de Centres de la petite enfance;
- maisons inter-générationnelles;
- camps de jour estivaux pour enfants;
- programmation variée de loisirs;
- soutien et accompagnement pour les organismes socio-communautaires;
- mesures de collecte sélective et de recyclage des matières résiduelles;
- semaine de la famille;
- les quartiers « intelligents », nouveau concept d'urbanisme;
- Politique environnementale;
- amélioration continue et ajouts de circuits en matière de transport en commun;
- concept novateur d'orientation employé pour les zones industrielles;
- fête de la famille de Terrebonne (secteur La Plaine);
- investissements dans les parcs-écoles.

Ce ne sont que quelques exemples de l'engagement de l'administration envers la famille. Notre population est en pleine croissance : nous devons donc constamment revoir et améliorer la qualité des services municipaux existants sur notre territoire. La Politique familiale, qui est la continuité du travail amorcé, viendra consolider les actions entreprises et en proposer d'autres qui seront conformes aux valeurs et aux préoccupations de la famille d'aujourd'hui. Elle sera le cadre de référence de la Ville de Terrebonne dans ses actions pour la famille.

La famille de Terrebonne

Il est important, avant de dresser une liste des objectifs et des actions à entreprendre, de bien comprendre la réalité. Voici donc un bref survol statistique de la famille à Terrebonne.

La population de Terrebonne

En 2004, la population de la Ville de Terrebonne se chiffrait à **83 792 personnes**, selon le décret de population émis par le gouvernement du Québec. On estime toutefois le chiffre réel à près de **94 000 habitants**. Cela représente les trois quart de la population de la MRC Les Moulins¹. Le nombre de ménage était évalué à **plus de 30 000**².

En 2001, près de **52 % de la population vit dans un ménage regroupant de 3 à 5 personnes**. De ce nombre, **30,3 % des ménages sont formés de 4 et 5 personnes**, un pourcentage élevé si l'on compare la situation à celle de la grande région de Montréal où c'est le cas de 19,2 % des ménages³.

L'âge⁴

La Ville de Terrebonne a l'une des populations les plus jeunes du Québec : **85,5 % de la population a moins de 54 ans**. Les jeunes (0 à 19 ans) représentent près de 31 % de la population. **L'âge moyen de la population est de 33 ans** alors qu'il est à près de 37 ans dans la région de Montréal.



¹ http://www.mamsl.gouv.qc.ca/observatoire/obse_etud.htm

^{2,3} Géocom Recherche Inc. Analyse de positionnement et d'évaluation du potentiel de développement commercial, juillet 2003, 53 pages.

⁴ Conformément aux règlements sur la qualité de l'eau potable du ministère de l'Environnement du Québec. <http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/potable/>

Données économiques

77,3 % des personnes qui habitent Terrebonne **sont propriétaires**⁵. Le revenu moyen par ménage était évalué à 57 500 \$ en 2001⁶.

Le développement des secteurs industriel et commercial renforce l'économie. Outre les retombées positives, le taux d'activité (population active) est de 76,4 % et **le taux d'emploi se situe à 72,8 %**.

Par contre, 20 % des familles consacrent toujours plus de 30 % de leur revenu aux besoins en logement. Et 17 % des familles sont monoparentales, les trois quarts d'entre elles ayant la mère comme chef de famille.

Scolarité⁷

En ce qui concerne les années de scolarité, la population de Terrebonne a un niveau d'instruction universitaire supérieur de près de 2 % à celui de la région de Montréal puisque **12,4 % des citoyennes et citoyens sont diplômés. 36,5 % de la population a un niveau d'instruction collégial et 37,3 % a un niveau secondaire**. À ce sujet, Terrebonne suit de très près le profil de la grande région de Montréal. L'accès de la population à une multitude d'établissements scolaires peut expliquer cette similarité.

Il ne faut pas oublier toutefois, que 20 % de la population âgée de 20 à 35 ans ne possède pas de diplôme de niveau secondaire.



Langue maternelle⁸

Une large homogénéité linguistique alors que **96,2 % de sa population parle le français** comme langue maternelle. 1,9 % de la population parle l'anglais et 1,9 % une autre langue comme langue maternelle.

Perspectives⁹

Selon les projections, **la population devrait être de plus de 100 000 personnes** regroupées dans plus de 33 000 ménages d'ici 2010, selon l'estimation municipale. Voilà qui situe davantage les élus dans l'élaboration de la Politique familiale.



⁶ www.stats.gouv.qc.ca

^{5 7 8 9} Les statistiques mentionnées dans cette section sont issues de : Géocom Recherche Inc. Analyse de positionnement et d'évaluation du potentiel de développement commercial, juillet 2003, 53 pages.

Une politique familiale à Terrebonne

Un engagement

Malgré toutes les transformations, la famille demeure un noyau indispensable à la socialisation des parents et des enfants. Dans ce contexte, la Ville de Terrebonne considère qu'elle a, en tant qu'administration locale proche de l'ensemble des citoyennes et des citoyens, un rôle important à jouer pour apporter le soutien nécessaire.

La Politique familiale, qui vient concrétiser les efforts entrepris depuis plusieurs années et proposer d'autres mesures, couvre donc toutes les dimensions de la vie familiale qui peuvent relever de la municipalité. Il ne s'agit pas d'une fin en soi, mais plutôt du début de changements que nous souhaitons positifs et concrets : nous allons tenir compte des familles, à tous les niveaux de l'organisation municipale, afin de les soutenir dans leur développement harmonieux.

La Politique familiale est un engagement envers la famille et les enfants.

Un partenariat

La Politique familiale a été élaborée en partenariat avec le milieu. Les citoyennes et citoyens de Terrebonne ont été invités à faire part de leurs commentaires lors d'une consultation publique. De plus, 18 organismes oeuvrant dans des domaines ayant une incidence sur la vie familiale ont apporté leur contribution :

- Table des Centres de la petite enfance (CPE)
- Échange Gardiennage des Moulins
- Carrefour familial des Moulins
- Association des parents d'enfant trisomique 21 de Lanaudière (APETL)
- Carrefour Jeunesse-emploi des Moulins
- Œuvres de Galilée
- Comité d'aide aux Plainois
- Comité d'aide aux Lachenois
- Office municipal d'habitation de Terrebonne (OMH)
- M.O.M.S. (Mouvement Organisé des Mères Solidaires)
- Groupe plein air Terrebonne (GPAT)
- SODECT – Théâtre du Vieux-Terrebonne
- SODECT – Île des Moulins
- Centre Femmes Action dans son milieu (FAM)
- Maison des Jeunes 2003
- Centre d'aide pour hommes de Lanaudière (CAHO)
- Lachenaie Action Jeunesse
- CLSC Lamater



La politique familiale

Définition de la famille

Afin de démontrer clairement qu'elle reconnaît la réalité de toutes les familles¹¹, la Ville de Terrebonne retient une définition qui s'inspire de celle proposée en 1989 par le Conseil de la famille et de l'enfance:

La famille est définie comme la cellule de base de notre société et le premier lieu d'apprentissage et de socialisation des individus. Dans cette relation, le groupe parent(s)-enfant(s) est uni par des liens multiples et variés, pour se soutenir moralement et matériellement.

Dans notre société, la famille se présente sous différents modèles, notamment le modèle traditionnel père-mère-enfant(s), les familles monoparentales, les familles recomposées et les familles d'accueil. Quand on parle de famille, on englobe la totalité de ces réalités qui comptent sur la présence d'au moins deux générations et qui comptent au moins deux personnes qui entretiennent entre elles un lien d'autorité parentale.

Afin de bien préciser le cadre et la portée de la Politique familiale, la Ville de Terrebonne veut toutefois porter une attention particulière aux besoins des familles dont l'un des enfants est mineur.

Mission

La mission d'une Politique familiale en expose la nécessité, la raison d'être et le cadre de référence. Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne définit la mission de notre Politique familiale comme suit:

La Politique familiale de la Ville de Terrebonne a pour mission d'offrir un cadre de référence pour la mise en œuvre de mesures destinées à améliorer la qualité de vie des familles et à favoriser leur épanouissement. Elle définit ainsi les interventions et les décisions prises par l'administration municipale.

Il s'agit d'une politique globale qui intègre toutes les actions destinées à assurer le mieux-être des familles, et qui vise à ce que les familles reçoivent des services adaptés à leurs besoins dans le cadre municipal.



¹¹ Annexes

Orientations

Afin de définir les balises qui doivent servir de guide à l'application de la Politique familiale de la Ville de Terrebonne, la Commission a établi six grandes orientations pour mieux cerner l'élaboration et l'adoption des mesures d'application de sa Politique familiale.

Orientation 1

Les interventions préconisées dans la Politique familiale doivent être destinées aux familles en fonction des priorités d'actions retenues par la Ville de Terrebonne.

Orientation 2

L'intention première des mesures contenues dans la Politique familiale doit être de répondre spécifiquement aux besoins des familles de la Ville de Terrebonne.

Orientation 3

Les mesures contenues dans la Politique familiale sont prévues à l'intérieur des responsabilités qui incombent à l'administration de la Ville de Terrebonne.

Orientation 4

La Politique familiale intervient dans tous les secteurs de l'administration municipale afin que les décisions soient prises à la lumière des impacts sur les familles.

Orientation 5

La Politique familiale favorise le développement de partenariats avec les organismes du milieu, afin de mettre à profit l'expertise de la communauté et d'offrir aux familles une gamme de services plus variés.

Orientation 6

La Ville de Terrebonne développe et maintient un lien constant avec les familles afin que la Politique familiale réponde le mieux possible à leurs besoins.



Objectifs

Grâce à sa Politique familiale, la Ville de Terrebonne vise à améliorer la qualité de vie des familles vivant sur son territoire. Pour ce faire, elle a identifié les 12 grands objectifs qu'elle entend poursuivre, parmi six champs d'intervention bien distincts.

Premier champ d'intervention :

la famille et l'aménagement urbain

Afin de répondre aux besoins des familles, les actions de la Ville se traduisent souvent en termes d'aménagement urbain, de travaux publics, de transport et d'habitation.

■ OBJECTIF NUMÉRO UN :
FACILITER L'ACCÈS AUX FAMILLES

■ OBJECTIF NUMÉRO DEUX :
AMÉLIORER L'UTILISATION DU TRANSPORT EN COMMUN PAR LES FAMILLES

Deuxième champ d'intervention :

la famille et l'environnement

La qualité de vie des citoyennes et des citoyens de Terrebonne est tributaire d'un environnement sain où il fait bon vivre. Pour ce faire, la Ville constitue et entretient un véritable partenariat avec les familles.

■ OBJECTIF NUMÉRO TROIS :
FACILITER CONSTAMMENT LA QUALITÉ DE VIE DES FAMILLES

Troisième champ d'intervention :

la famille et la sécurité publique

La sécurité physique et la paix d'esprit des familles de Terrebonne constituent des conditions nécessaires à leur épanouissement. Par ailleurs, les règles et les modalités d'application de la sécurité publique doivent s'adapter à la réalité des familles de Terrebonne.

■ OBJECTIF NUMÉRO QUATRE :
AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES FAMILLES

Quatrième champ d'intervention : la famille, les loisirs et la culture

La diversité et l'accessibilité d'activités culturelles et de loisirs sont nécessaires pour assurer le développement de toute la famille.

- OBJECTIF NUMÉRO CINQ :
FACILITER L'ACCESSIBILITÉ AUX DIFFÉRENTS SERVICES OFFERTS AUX FAMILLES
- OBJECTIF NUMÉRO SIX :
OFFRIR DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES AUX FAMILLES
- OBJECTIF NUMÉRO SEPT :
FAVORISER L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX RELIÉS AUX FAMILLES

Cinquième champ d'intervention : la famille et l'organisation municipale

L'organisation de la Ville de Terrebonne favorise l'accès des familles aux services municipaux.

- OBJECTIF NUMÉRO HUIT :
AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES MUNICIPAUX AUX FAMILLES

Sixième champ d'intervention : la famille, les communications et le soutien à l'action communautaire

Afin de répondre aux besoins des familles, la ville encourage les initiatives du milieu communautaire et agit comme un lien entre les familles et les organismes. De plus, la ville établit un réseau de communication efficace avec les familles afin de toujours mieux répondre à leurs besoins.

- OBJECTIF NUMÉRO NEUF :
ENCOURAGER ET SOUTENIR LES INITIATIVES DU MILIEU
- OBJECTIF NUMÉRO DIX :
INFORMER ADÉQUATEMENT LES FAMILLES DES RESSOURCES DISPONIBLES
- OBJECTIF NUMÉRO ONZE :
SOUTENIR DES ÉVÉNEMENTS ET DES ACTIVITÉS SOULIGNANT L'IMPORTANCE DE LA FAMILLE
- OBJECTIF NUMÉRO DOUZE :
S'ASSURER DE L'APPLICATION ET DE LA PERTINENCE DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Prochaine étape : un plan d'action

Cette Politique familiale se veut un cadre de référence pour inciter l'administration à prendre une orientation familiale dans ses décisions et ses initiatives, selon les priorités établies par le Conseil municipal.

La Ville de Terrebonne définira les actions qui préciseront la Politique et orienteront l'administration municipale vers l'atteinte d'objectifs clairs. C'est dans le Plan d'Action Famille Terrebonne que l'on retrouvera ces mesures concrètes.

Forte de sa démarche démocratique, la Ville de Terrebonne continuera d'encourager la participation de la communauté tout au long de l'élaboration du Plan d'Action Famille Terrebonne afin qu'il soit le véritable témoin de nos choix et de nos priorités collectives.

La Commission évaluera toute initiative à la lumière des bénéfices qu'ils peuvent comporter pour les familles de Terrebonne. Pour ce faire, le plan d'action contiendra les mesures nécessaires destinées à la petite enfance.



ANNEXE

Une variété de modèles familiaux au Québec

Que sont devenues nos familles ? Comment sont-elles composées ? Quelles sont les réalités auxquelles elles doivent faire face aujourd'hui ? Autant de questions qui doivent trouver réponses avant l'adoption d'une politique familiale, car il faut bien connaître nos familles avant de s'engager à favoriser leur mieux-être.

Selon les statistiques du Québec, la famille reste le cadre de vie de la majorité de la population puisque, au dernier recensement, quatre personnes sur cinq ont déclaré y vivre. Il y a 60 % des familles qui ont des enfants, dont 71 % comptent au moins un enfant mineur et 29 % ont des enfants majeurs seulement.

Les familles biparentales sont encore formées en majorité de couples mariés (72 % des couples en 2001). Les couples en union libre, particulièrement nombreux chez les jeunes adultes, viennent modifier de plus en plus le portrait. Ces derniers comptent dorénavant pour 28 %.

La fragilité des unions fait en sorte que la monoparentalité constitue un mode de vie de plus en plus répandu. Au dernier recensement, 26,5 % des familles québécoises avec enfant(s) sont des familles monoparentales. La proportion des familles biparentales ne comptant qu'un enfant (40 %) équivaut, pour ainsi dire, à celle des familles avec deux enfants (42 %), tandis que les familles nombreuses de trois enfants ou plus se raréfient (18 % en 2001). Près de deux familles monoparentales sur trois n'ont qu'un enfant, 28 % en ont deux et 9 % ont trois enfants ou plus.

Il faut également préciser que le nombre total de naissances diminue entre 1991 et le début de la décennie 2000, mais paraît se stabiliser dans les années actuelles. La situation de faible fécondité n'est pas unique au Québec, mais caractérise plusieurs pays occidentaux. Et l'âge moyen de la mère à la naissance de son premier enfant continue sa progression, atteignant les 29 ans en 2003.

Évolution de la famille québécoise

En plus des données démographiques statistiques propres à chaque collectivité, il faut tenir compte des changements socioculturels qui ont eu un impact sur l'évolution des familles si l'on veut mieux orienter les interventions et répondre aux réels besoins des familles.

Selon le rapport de 2003-2004, *Les parents au quotidien*, publié par le Conseil de la famille et de l'enfance, la famille contemporaine se caractérise par la multiplicité de ses structures et de ses modalités. Le modèle de la famille nucléaire traditionnelle, autrefois dominant, coexiste désormais avec une variété de modèles familiaux. L'union libre, les familles monoparentales, les familles recomposées, les familles d'origine culturelle différente et autres sont largement présentes dans toutes les municipalités québécoises.

De plus, il faut tenir compte de la percée des femmes sur le marché du travail depuis les années 1970 ainsi que des transformations récentes survenues dans l'économie et qui ont eu un impact considérable sur la vie quotidienne des familles. Il faut aussi songer à l'expansion du travail atypique et à la précarisation des emplois, ou encore au fait que pour la majorité des familles les deux parents travaillent - autant de phénomènes qui affectent de façon spécifique la qualité de vie des familles d'aujourd'hui, et qui nous obligent à penser en termes de conciliation travail-famille.

Enfin, il faut tenir compte des revenus et de la capacité des familles à répondre à leurs besoins essentiels. Cette capacité est souvent changeante puisqu'elle peut dépendre des coûts plus ou moins élevés du logement, d'un revenu plus ou moins régulier provenant d'un emploi atypique ou non ou encore d'un statut de couple ou d'un statut monoparental. La précarité économique des familles est certes un phénomène préoccupant qui mérite la plus grande attention. Cela est d'autant plus vrai que le tiers d'entre elles n'a qu'un seul soutien de famille, ce qui constitue un danger réel de précarisation des enfants.

Tous ces éléments de réflexion mettent en lumière la complexité des réalités familiales contemporaines. Si, d'une part, ces changements ont des effets positifs, comme la plus grande participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants et la plus grande proximité affective entre les parents et les enfants, il faut reconnaître, d'autre part, que l'individualisme peut aussi favoriser la solitude et la fragilisation du tissu social. C'est en quelque sorte un paradoxe de notre époque. Toutes les mesures et toutes les politiques ayant un impact sur les familles devraient donc être précédées d'une analyse fine de la situation à laquelle on désire apporter des améliorations .

Voilà donc à quoi ressemblent les familles québécoises d'aujourd'hui. Les familles font face à des changements majeurs, à la maison comme au travail. L'adoption d'une politique familiale par une municipalité constitue l'une des réponses à leurs besoins.

¹³ *Les parents au quotidien*, publié par le Conseil de la famille et de l'enfance, la famille contemporaine
Rapport 2003-2004,

